



Le 2000

Volume 30, no 28

novembre 2004

Journal provincial



SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE TECHNIQUES PROFESSIONNELLES
ET DE BUREAU D'HYDRO-QUÉBEC,
SECTION LOCALE 2000 S.C.F.P.-F.T.Q.
1010, RUE DE LIÈGE EST, 2^e ÉTAGE, MONTRÉAL H2P 1L2 TÉL.: 381-2000

Codification Syndicale:

Relevé de Conditions Dangereuses ou d'atteintes à la Santé

DATE:

LIEU DE TRAVAIL:

REGION: Laurentides

DEPARTEMENT:

DESCRIPTION:

Escalier dangereux

Chien pas attaché

Client agressif

Matériaux devant le compteur

Matière explosive dans
la chambre électrique

Compteur caché par
une haie

Compteur à
7 pieds du sol

REMIS A:
(supérieur-e immédiat-e)

DATE:

PAR:
(signature)

TEMOIN:

(A L'USAGE DU SYNDICAT)

CORRECTIONS APPORTÉES:

Client rencontré et laissera le compteur libre de tout objet

Le client tiendra son chien en laisse

DATE:

(signature représentant-e syndical-e)

(date)

COPIES:

BLANCHE:
JAUNE:
ROSE:
OR:

RESPONSABLE RÉGIONAL-E - SECTION LOCALE 2000
REPRÉSENTANT-E SYNDICALE
SUPÉRIEUR-E IMMÉDIAT-E - HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION RÉGIONALE OU GÉNÉRALE - HYDRO-QUÉBEC



www.scf2000.qc.ca
votre source d'information syndicale

Table des matières

3

Mot du président et du secrétaire général

4-5

Voter: C'est un procédé structuré

6-7

Les comités

Régie de l'énergie

ESVI

CTT

Délégué-e-s sociaux

8-9

**La relève en sécurité à Laurentides
CPSS**

10

Les régions

Abitibi

Eau secours !

11

Histoire de mon syndicat

12

Le monde du travail

Une alternative significative

Fermeture de l'usine Gildan au Honduras

Saviez-vous que ?

Une politique pour qui ?

Pour les citoyens et les citoyennes du Québec, pas sûr!

Je suis payeur de taxes, vous êtes payeurs de taxes...

Je paye mon compte d'électricité, vous payez tous en principe, votre compte d'électricité...

Et ainsi de suite pour bien des choses...

Si le gouvernement m'attaque par ses politiques avec la « réingénierie » de l'État; à moins d'être complètement fou, il doit vous attaquer aussi!

Depuis plusieurs mois, on entend parler de différents projets de loi, de leurs répercussions immédiates et à venir; on voit des

manifestations, des regroupements, etc., mais tout continue! Charest et son gouvernement semblent oublier le peuple, mais encore plus, le peuple semble s'oublier lui aussi.

Sommes-nous rendus, comme Québécois et Québécoise, dans une aire de laisser-aller? Intervient-on seulement si quelqu'un vient nous voler directement? Attendons-nous carrément de le voir la main dans le sac, ou encore partir avec notre automobile ou mettre le feu à notre maison?

Plusieurs disent « **c'est pas l'affaire des syndicats...** »; d'autres « **...regarde les maudits syndicats, y pense rien qu'à eux autres...** ». Où, quand et comment avez-vous vu du « **monde** » s'opposer aux politiques dévastatrices de monsieur Charest,

si ce n'est que lors de manifestations mises en place par une organisation syndicale; seules quelques manifestations contre les politiques de monsieur Bush et contre la guerre en IRAQ ont soulevé la population.

Si c'est pas l'affaire des syndicats, si les gens ne s'impliquent pas, croit-on que quelques téléphones, courriels ou lettres par-ci par-là feront changer d'orientation ce gouvernement?

Mon texte n'a pas pour objectif de vous faire réfléchir au mandat de grève que nous venons de donner à notre Syndicat, il se veut plutôt une réflexion sur notre avenir. Va-t-on continuer à se faire xxx de cette façon? ...Suite à la page 11

Une politique pour qui ? Suite

Le 2000

est un bulletin d'information provincial publié par le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP-FTQ.

Le 2000 est tiré à 5 775 copies et est distribué gratuitement à tous les membres.

Le 2000 est tiré à 5 775 copies et est distribué gratuitement à tous les membres.

Président : **Claude Arseneault**

Secrétaire général : **Guy Poirier**

Responsable de l'information :
Serge Lachance

Montage et traitement de texte :
Carole Malboeuf

Toute correspondance au sujet de cette publication doit être adressée au : Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 SCFP-FTQ, 1010, rue de Liège Est, 2e étage, Montréal Qc H2P 1L2

Tél.: (514) 381-2000

Courriel :
bureau.syndicat@scfp2000.qc.ca

Infographie et impression :
Atelier Québécois Offset inc.



DÉPÔT LÉGAL :
Bibliothèque nationale du Québec

Numéro de convention : 40005710

Un espace vous sera réservé

Vous avez un sujet et désirez être publié, la rubrique « **opinion du lecteur** » est pour vous. C'est simple, envoyez-nous votre texte par courriel à information@scfp2000.qc.ca

Votre texte doit comporter un maximum de 750 mots, être signé et contenir vos coordonnées.

Mot du président, Claude Arseneault et du secrétaire général, Guy Poirier



DCartes et sous-traitance Pas Payant pour Personne



Au début novembre, nous vous faisons parvenir des communiqués* concernant le projet DCartes et sur la situation à la Vice-présidence Réseau. Compte tenu de la surdité de la direction face à nos revendications dans ce dossier, nous avons décidé de rencontrer toutes les personnes déléguées aux unités Service et Projet de toute la province, pour faire le point et donner un nouvel élan à notre action syndicale.

Le 28 octobre dernier, lors de la rencontre de la structure syndicale, les délégué-e-s nous ont donné un aperçu de ce qui se passe dans les unités Projets et Services et des changements qui sont sur le point de survenir. Visiblement, la direction est incapable de gérer adéquatement la charge de travail, favorisant ainsi l'utilisation de la sous-traitance. Cette incapacité nous semble d'autant plus évidente quand on apprend que dans certaines régions les dessinateurs manquent de travail et dans une autre, on donne le travail en sous-traitance.

La direction doit être consciente de ces problèmes puisqu'on entend toutes sortes de rumeurs concernant une nouvelle organisation dans cette unité. Cette revue de l'organisation (ou réorganisation, encore !) fait d'ailleurs l'objet de discussions au niveau de la vice-présidence depuis quelques mois et nos demandes d'assister et de contribuer à ces travaux, ont toujours eu comme réponse « non ».

De l'avis de plusieurs personnes déléguées, présentes à cette rencontre, l'organisation choisie par Hydro-Québec en 1998 pour les unités « Maintenance et Projets de distribution » s'est avérée un « flop monumental » tant dans l'organisation du travail que dans la capacité à répondre efficacement aux clients. Tous nous font part de dates d'échéance modifiées pour satisfaire les gestionnaires qui veulent des statistiques impeccables. Tous nous disent qu'ils ont dû reprendre des travaux faits par des sous-traitants. Malgré cela, la direction semble croire que la qualité du service est supérieure lorsque le travail est fait par des sous-traitants. Pourtant, l'histoire nous a prouvé le contraire à plusieurs reprises.

Pas Payant pour Personne

Quand la direction agit de cette façon nous sommes portés à faire un rapprochement avec ce qui se passe au niveau gouvernemental. Au cours de la dernière tournée d'assemblées générales, nous vous mettions en garde sur le fait que nous ne sommes pas à l'abri des politiques gouvernementales, malgré que nous ayons signé pour 5 ans notre convention collective. Nos conditions de travail ne seront pas nécessairement modifiées, mais inévitablement nos emplois seront à risque. En effet, les lois proposées par le gouvernement Charest nous touchent de plein fouet. La dernière à faire parler d'elle ; la Loi 61 sur l'Agence de Partenariats Public-Privé du Québec (PPP). Ce projet de loi est en quelque sorte, l'outil idéal pour le gouvernement afin de privatiser plusieurs services publics. Lorsqu'on fait les liens avec la nouvelle organisation d'Hydro-Québec (les divisions), le rôle de la Régie de l'énergie et ce projet de loi, nous avons toutes les raisons d'être inquiets pour l'avenir de nos emplois.

C'est pourquoi nous avons préparé un plan d'action pour contrer les effets des changements annoncés et de la sous-traitance. Au cours des prochaines semaines vous serez donc appelés à démontrer votre solidarité dans le but de protéger nos plus beaux emplois.

* Les communiqués sont disponibles sur http://www.scfp2000.qc.ca/information/le_2000/2004/le_2000_2004.htm



Voter: C'est un p

Le résultat de la dernière tournée d'assemblées générales sur le pacte de solidarité de la FTQ et sur le mandat de grève générale a fait parler bien du monde.

Afin d'éclaircir la situation, voici l'explication complète de la procédure de vote qui est en vigueur à chacune des assemblées, et ce pour l'ensemble de la province.

Au départ, un avis de convocation est affiché dans tous les milieux de travail et l'information est véhiculée par les moyens de communication habituels. L'avis doit être publié au moins sept jours avant le début des assemblées. Les dates sont connues et si un vote doit être tenu, il est indiqué clairement sur les avis d'assemblées. La date du dépouillement est aussi identifiée; celui-ci se déroule toujours après la tenue de la dernière assemblée de façon à ne pas influencer aucune autre assemblée.

Pour assister à une assemblée générale, la carte de membre du Syndicat de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 du SCSFP – FTQ, doit être présentée pour attester de votre « membership ». Votre nom est aussitôt identifié sur la liste des membres ayant participé à cette réunion. Vous

devez aussi signer une feuille de présence avant d'accéder à la salle de réunion. Si vous ne possédez pas votre carte de membre, vous devez prouver votre identité et elle est vérifiée sur la liste des membres de la section locale.

Pour voter, vous devez être membre actif de la section locale (article 1.06 des Statuts).

Suite à la tenue de l'assemblée sur les sujets à l'ordre du jour et après la période de questions, la ou les recommandations du comité exécutif provincial sont relues clairement aux membres.

LE COMITÉ EXÉCUTIF PROVINCIAL RECOMMANDE AUX MEMBRES RÉUNIS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PROVINCIALE...

Suite à cette lecture :

1. L'assemblée générale se nommera une ou un responsable du vote régional;
2. chaque assemblée nommera une ou un responsable du vote et deux scrutatrices ou scrutateurs (les personnes nommées ne doivent occuper aucune fonction syndicale);

Des nouvelles de vos consoeurs et confrères en...



Forme

Le 13 octobre, une visite au CÉGEP du Vieux Montréal, nous a permis de rencontrer les membres de la première classe de la nouvelle formation « Acquisition et biens de services » pour la famille Ressources matérielles. Cette formation a débuté le 9 août dernier et se terminera le 23 décembre prochain, pour une durée de ± 5 mois.

Il et elles ont obtenu des postes d'acheteur, acheteur IREQ, acheteur siège social, rédactrice de contrat ou encore d'agents de surplus d'actifs.

Lors de cette rencontre, ces personnes avaient suivi des cours d'in-

formatique, de droit des affaires, de correspondance et de relations d'affaires, ce qui constituait le bloc un et entreprenaient le deuxième bloc qui se terminera juste à temps pour la période des Fêtes. Il et elles entreprendront leur formation spécifique au retour du congé pour une durée de 4 à 5 semaines.

La visite s'est poursuivie le 25 octobre au CÉGEP André Laurendeau où nous avons rencontré la première classe d'étudiants qui suivent le nouveau programme de formation de la famille « Installations électriques » (inspecteurs mesurage, agents de services).



Louise Landry, Sylvie Boisclair, Diane Couture, Jeannine Pronovost, Diane Quesnel et Ginette Gamelin



Lucie Lambert, Sylvain Gariépy, Manon Daigle, Claire Vallières, Guylaine Chrétien et Lyne Lemire

Procédé structuré

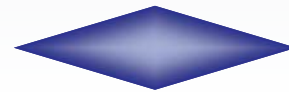


- à la fin du vote, les bulletins de vote sont déposés, sans être regardés, dans une enveloppe que les scrutatrices ou scrutateurs cachetteront et signeront sur le cachet;
- la ou le responsable nommé par l'assemblée, devra conserver l'enveloppe jusqu'à la date prévue de dépouillement;
- à la date de dépouillement, la ou le responsable, si possible accompagné du ou des scrutatrices ou scrutateurs fera le dépouillement du vote publiquement en présence des membres qui voudront bien y assister;
- la ou le responsable de chaque assemblée verra à communiquer immédiatement **le résultat du vote de son assemblée à sa ou son responsable régional ou à sa présidente ou président régional**;
- dès que tout le résultat du vote de sa région lui sera connu, la ou le responsable régional communique, assemblée par assemblée, au responsable provincial du syndicat au numéro identifié à ce moment;
- lorsque l'ensemble des résultats régionaux sont reçus, le se-

crétaire général, avec l'aide du personnel du syndicat, totalise les votes « pour » et « contre ». La majorité simple, c'est-à-dire 50% plus une voix, est nécessaire pour que la recommandation soit acceptée. Les votes annulés ne sont pas comptabilisés puisqu'ils n'expriment aucune opinion. Le pourcentage est calculé en multipliant le nombre de votes d'acceptation par 100 et en divisant le tout par le total du nombre de votes d'acceptation et de refus.

Nos statuts ne prévoient aucune participation minimale, communément appelée quorum, pour qu'une décision soit légitime;

- le résultat provincial sera publié aux membres;
- tous les bulletins de vote avec le compte rendu de la ou du responsable régional et des scrutatrices ou scrutateurs de l'assemblée devront être envoyés au secrétaire général.



ation



... aux CÉGEP du Vieux Montréal et CÉGEP André Laurendeau

Ils ont réussi avec éclat les trois premiers blocs de formation et sont fin prêts à entreprendre le dernier bloc de ce programme qui devrait se terminer le 9 décembre prochain.

Est-ce à dire que le pire est derrière eux ?

Pas encore, nous ont-ils répondu. Pour compléter ce programme de formation, il faut mettre du travail et surtout être sérieux dans sa démarche personnelle.

Bonne chance à toutes et à tous,

Réjean Hurtubise

Responsable du comité provincial de formation

Étaient absents, Claude Déziel, Michel Francoeur, Suzanne Gagnon, Jacqueline Arbour et Sylvie Ouellet.



Louise Harrison, Cécile Meunier, Johanne Poirier, Johanne Renaud et Louise Frappier



Jean-Louis Parisot, Serge Poulin, Jean Courtemanche, Nicole Charron, Louis Legrand et Pierre Lalonde

Régie de l'énergie

RIEN QU'UNE QUESTION D'IMAGE

L'annonce du Plan global d'efficacité énergétique, par le premier ministre Charest, n'est malheureusement qu'un «stunt» publicitaire. Il fallait voir l'attitude de monsieur André Caillé pour constater que celui-ci aurait préféré se trouver ailleurs.

Monsieur Caillé a surtout laissé paraître son impatience en répétant à plusieurs reprises «Boulangier» va s'occuper de ça. Rappelons ici que «le» Boulangier en question est président d'une compagnie qui s'appelle Hydro-Québec Distribution.

En annonçant d'avance les montants et les grandes lignes du Plan d'efficacité énergétique, le premier ministre entre de plein pied sur le terrain de la Régie. Cette dernière n'ayant plus qu'à décider du détail d'un tel programme.

Le premier ministre ne pouvait, sans doute pas, laisser la haute direction d'Hydro-Québec s'envoler avec toute la gloire d'une pareille annonce. Cela relève de la même question d'image que l'annonce d'investis-

sement de deux milliards de dollars pour l'établissement de l'éolien en Gaspésie. En effet, dans le cas de l'éolien, c'était déjà prévu par décret quant au Plan global d'efficacité énergétique, la Régie en est déjà saisie. C'est en donnant son avis sur la sécurité des approvisionnements énergétiques des Québécois, que la Régie a suggéré que le gouvernement en fasse une priorité nationale, ce que n'a pas fait Jean Charest, réservant plutôt cette décision pour après la commission parlementaire.

De l'attitude du PDG, André Caillé, l'on comprend que sa priorité, nous irions jusqu'à dire la raison d'être d'Hydro-Québec, demeure l'hydraulique, et que l'investissement des trois milliards prévu pour la construction de nouveaux barrages, apparaisse comme l'unique chose essentielle à ses yeux. Le reste n'étant que billevesée.

Malheureusement pour nous, les travailleuses et les travailleurs d'Hydro-Québec, une telle attitude laisse toute la place pour de l'ingérence politique à la petite semaine, et surtout à une présence de plus en plus grande du privé dans le domaine de la production d'énergie électrique au Québec. Hydro-Québec devenant un «broker», qui engrange les bénéfices tout en rétrécissant

comme une peau de chagrin.

Il nous apparaît indiqué de rappeler cette phrase de René Lévesque «*C'est au peuple du Québec de prendre dans ses mains, librement et fièrement, la première et la plus importante de toutes les clés d'une économie moderne. Et ça, ça veut dire la nationalisation de l'électricité.*».

Le temps est venu pour une renationalisation de la production de l'électricité au Québec. Le temps est venu pour la création

d'Énergie Québec



Pierre Couture
Responsable dossier Régie énergie
Section locale 2000

E.S.V.I.

Le 30 octobre dernier, les participantes et participants des différents séjours se sont retrouvés pour un souper retrouvailles qui est organisé à chaque année afin de leur permettre d'échanger des photos, bandes vidéos et souvenirs.



Il y avait plus de 140 personnes qui ont assisté à cette soirée. Le tout s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse. Un buffet leur a

À tous les dessinateurs et dessinatrices

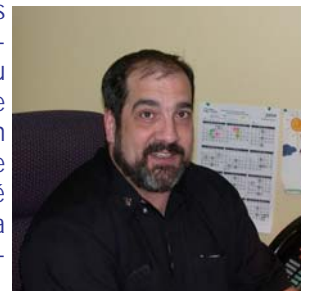


été servi et la musique faisait également partie de la soirée. Nous avons profité de l'occasion pour annoncer les circuits 2005 ainsi que les nouveautés.

Souignons la présence de M. Pierre Rousseau, président de la section locale 957 qui a adressé quelques mots au groupe.

Michel Caouette
Coresponsable ESVI

Les membres du comité des changements techniques et technologies ont reçu le mandat de tracer un portrait de l'activité dessin à Hydro-Québec.



Donc, nous vous posons la question suivante : **Y a-t-il des dessins envoyés à l'externe dans votre unité ?** Si la réponse est oui, nous vous demandons d'informer votre structure syndicale, ou encore, votre comité provincial de CTT à ctt@scfp2000.qc.ca.

Réjean Hurtubise, comité provincial CTT